



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 décembre 2018

Altice France annonce le versement d'une prime exceptionnelle de solidarité de 1000 euros à ses salariés

À la suite de la déclaration du Président de la République, Altice France (Pôles Télécoms, Médias, Services Techniques et Services Clients) a décidé l'attribution d'une prime exceptionnelle de solidarité de 1 000 euros à ses salariés en France.

Cette prime exceptionnelle de solidarité sera versée dès que le cadre légal et réglementaire précisant les modalités d'exonération des charges sociales et d'impôts sur le revenu aura été adopté.

Les conditions d'attribution de cette prime exceptionnelle seront précisées en interne dans les jours qui viennent.

A propos de Altice France – alticefrance.com

Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.

A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 22 millions de clients. Doté du premier réseau en Fibre optique (FTTB/FTTH) avec 12 millions de prises éligibles, SFR compte également le plus grand nombre d'antennes 4G sur le territoire et couvre 98% de la population.

SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Altice France est également un groupe médias de premier plan avec 14 chaînes de télévisions, 2 radios, 5 titres de presse, autour de marques emblématiques telles que BFM, RMC, Libération ou encore L'Express.

Que ce soit à travers son kiosque numérique, son portefeuille de droits sportifs, la production, le financement ou l'achat de contenus originaux et exclusifs, Altice France invente de nouveaux modèles d'édition et de distribution ouverts à tous.

En 2017, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 milliards d'euros.

Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : @AlticeFrance

Contact presse : presse@alticefrance.com